



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Même si la prévalence de la pauvreté extrême a diminué régulièrement au cours des dernières décennies, le nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté reste excessivement élevé. Les dimensions non économiques de la pauvreté et des privations, les conséquences de la pauvreté laborieuse et du manque d'accès à un travail décent, à des services de santé de base et aux ressources naturelles, restent très présentes. Nombre de ceux qui ont échappé à la pauvreté au cours des 15 dernières années vivent dans la précarité à la limite du seuil de pauvreté, et les inégalités se sont accrues dans de nombreux pays.

Le présent rapport, établi en réponse à la décision 2017/208 du Conseil économique et Social et aux résolutions 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale, examine ces questions dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable intégrés et indivisibles. Il identifie les tendances actuelles liées à la réalisation de l'objectif n° 1, tout en analysant les liens entre ce dernier et d'autres objectifs et cibles, conformément à une approche intégrée de la pauvreté multidimensionnelle. Il explore aussi les possibilités de créer des synergies pour éliminer la pauvreté dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, tout en prenant en considération la nécessité d'adopter des stratégies diverses pour les adapter aux différents problèmes auxquels les pays sont confrontés.

Les initiatives nationales devront être renforcées par un système multilatéral robuste capable d'orienter la coopération internationale vers des problèmes et débouchés systémiques. Le système du Conseil économique et Social, grâce aux compétences normatives et analytiques de tous ses organes subsidiaires et organes



d'experts, à ses débats et forums ainsi qu'à son statut multipartite solide est le cadre qui permet une telle coordination internationale.

I. Introduction

1. La prévalence de la pauvreté extrême continue de baisser comme elle le fait depuis des décennies. Entre 2000 et 2015, plus de 1 milliard de personnes sont sorties de la pauvreté extrême, y compris dans certains des pays les plus pauvres du monde, soit l'une des baisses les plus fortes enregistrée au niveau mondial dans toute l'histoire de l'humanité.

2. Pourtant, le nombre total de personnes vivant dans l'extrême pauvreté – plus de 767 millions en 2013 – reste excessivement élevé¹. Partout dans le monde, entre 1 à 8 personnes vivent avec moins de 1,90 dollar par jour (voir E/2016/75). La pauvreté est aussi de plus en plus concentrée dans certaines régions, où son ampleur demeure un défi majeur. S'il y a eu une réduction de la pauvreté de revenu, les dimensions non économiques de la pauvreté et des privations, telles que l'accès à un enseignement de qualité ou à des services de santé de base, persistent. Le nombre de personnes vivant toujours dans la pauvreté, le partage inégal de la prospérité et les disparités au niveau des dimensions non économiques du développement existent toujours.

3. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et constitue une condition sine qua non du développement durable. C'est pourquoi elle constitue un élément central du Programme de développement durable à l'horizon 2030 lequel, avec le Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, fournit un cadre mondial complet pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement durable.

4. L'élimination de la pauvreté est un objectif général et primordial du Programme 2030. En l'adoptant, les chefs d'État et de gouvernement du monde entier ont décidé de libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et de guérir et protéger notre planète. Le premier Objectif de développement durable consiste à « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ». Ses sept cibles associées comprennent notamment l'élimination complète de la pauvreté extrême dans le monde entier, la réduction de moitié au moins de la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté et la mise en place de systèmes et de mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national.

5. Afin d'aider à éliminer la pauvreté et à mettre en œuvre le Programme 2030, le Conseil économique et social a choisi le thème suivant : « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes », pour sa session de 2017. Dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme, le Conseil choisit tous les ans un grand thème pour promouvoir l'intégration équilibrée des trois piliers du développement durable.

6. Le Conseil veille également à faire coïncider ses grands thèmes annuels avec ceux de la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau organisée sous ses auspices, de façon à favoriser la cohérence. Le thème du Forum pour 2017 est : « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ». Le Forum examine également plusieurs objectifs de développement durable et leurs

¹ Selon les données de la Banque mondiale, disponibles à l'adresse suivante : www.worldbank.org/en/topic/poverty/overview.

liens, en vue de faciliter l'examen approfondi des progrès accomplis. Les objectifs qui seront examinés en 2017 sont les objectifs n^{os} 1, 2, 3, 5, 9 et 14. La session de 2017 du Conseil se termine en juillet 2017 par la tenue du Forum sous les auspices du Conseil, le débat de haut niveau du Conseil et l'adoption de la Déclaration ministérielle conjointe du débat de haut niveau et du Forum politique de haut niveau.

7. Le présent rapport porte sur le grand thème du Conseil économique et Social pour 2017. Il identifie les tendances actuelles, les perspectives et les défis liés à la réalisation de l'objectif n^o 1 de développement durable dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030. Il examine également les possibilités de créer des synergies pour éliminer la pauvreté dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, tout en prenant en compte la nécessité d'adopter des stratégies diverses pour les adapter aux différents problèmes auxquels les pays sont confrontés. Dans le contexte mondial, il recense les débouchés et défis systémiques qui nécessitent une plus grande coopération et une action internationales.

8. Le rapport s'appuie sur le processus préparatoire de la session de 2017 du Conseil, en regroupant les contributions analytiques du système du Conseil économique et Social et du système des Nations Unies pour le développement avec celles tirées des engagements pris par les parties prenantes lors des débats et forums du Conseil et du système du Conseil. Les innovations récentes en matière d'élimination de la pauvreté seront mises en évidence sur la base des contributions de fond provenant des travaux du Conseil sur le thème pendant sa session de 2017.

9. Le rapport devrait être lu en parallèle avec celui du Secrétaire général établi pour le débat thématique de la session de 2017 du Conseil et intitulé « Beyond gross domestic product: multidimensional poverty and the Sustainable Development Goals » (Dépasser la notion de produit intérieur brut : la pauvreté multidimensionnelle et les objectifs de développement durable) (E/2017/69).

II. La pauvreté dans le contexte du Programme 2030

A. La réduction de la pauvreté : une tâche inachevée

10. En dépit des résultats obtenus, les progrès en matière de réduction de la pauvreté ont été disparates et les inégalités persistent. Au cours de la période comprise entre 2000 et 2015, dans le cadre des travaux visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, nombre de ceux qui se sont hissés au-dessus du seuil international d'extrême pauvreté se situaient précédemment juste en dessous. De petites augmentations des revenus de la croissance économique ou des transferts versés par les autorités publiques ont souvent été suffisantes pour permettre à des ménages de dépasser ce seuil.

11. Dans le cadre des objectifs de développement durable, des efforts concertés sont nécessaires pour sortir de l'extrême pauvreté les populations qui s'y trouvent toujours. Parmi ceux qui vivent encore en dessous du seuil de pauvreté extrême, beaucoup moins qu'auparavant se situent juste en dessous de la limite, et ils sont plus pauvres et plus difficiles à atteindre.

12. Bon nombre de ceux qui ont échappé à la pauvreté au cours des 15 dernières années vivent encore dans la précarité à la limite du seuil de pauvreté, et sont exposés à des chocs qui pourraient les précipiter à nouveau dans la pauvreté. Du fait de l'interdépendance mondiale, les personnes sont de plus en plus exposées à ces revers, lesquels sont notamment dus à la volatilité des flux de capitaux, aux

fluctuations des marchés mondiaux et des modèles climatiques, ainsi qu'aux catastrophes naturelles, aux conflits meurtriers et aux déplacements qui en résultent.

13. L'inégalité croissante est un autre problème sous-jacent qui s'oppose à la réalisation des objectifs de développement durable. Un grand nombre de sociétés connaissent des disparités croissantes en matière de richesse, de revenus et de résultats en ce qui concerne les indicateurs clefs. Même dans les pays qui ont enregistré une réduction spectaculaire de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, l'inégalité a été un défi. Plus de 75 % des habitants des pays en développement vivent dans des sociétés où l'on a constaté une plus grande inégalité dans la répartition des revenus en 2010 qu'en 1990². Les inégalités croissantes étaient également un phénomène répandu dans les pays développés au cours de cette période.

14. Les inégalités profondément ancrées peuvent rendre l'élimination de la pauvreté plus difficile. Une récente étude comparant les pays les plus égaux et les plus inégaux dans le monde a montré qu'une augmentation de 1 % des revenus dans les pays les plus inégaux se traduisait par une réduction de 0,6 % de la pauvreté, tandis que la même augmentation dans les pays plus égaux faisait baisser le taux de pauvreté de 4,3 %³.

B. Synergies et mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable

15. L'élargissement du programme de développement, notamment l'adoption des objectifs de développement durable, marque un changement important dans les politiques mondiales de développement. Les mesures visant à éliminer la pauvreté et à instaurer un développement durable sont interdépendantes et requièrent le recours à des solutions intégrées permettant de mieux tirer parti des possibilités de synergies et de résoudre les exigences conflictuelles.

16. En conséquence, la demande pour une intégration des politiques a considérablement augmenté. L'intégration est au cœur de la notion de développement durable. Les décisions de politique générale concernant les dimensions économique, sociale et environnementale ne peuvent plus se prendre de manière indépendante. L'intégration des politiques doit se faire à l'intérieur des différents secteurs et entre ceux-ci, et elle doit être appuyée par un effort de coordination et de cohérence des initiatives de développement menées aux niveaux national, régional et mondial.

17. Il existe, par exemple, des convergences entre les actions visant à étendre l'accès à l'éducation, à promouvoir l'égalité des sexes et à améliorer l'accès des femmes à l'emploi. Il a été démontré que les femmes qui ont un emploi réinvestissent les revenus qu'elles en tirent en vue d'améliorer l'alimentation, la santé et l'éducation des membres de leur famille, contribuant ainsi à améliorer les conditions de vie du foyer et à réduire la pauvreté non monétaire. L'amélioration de l'alimentation de l'ensemble des membres de la famille et la réduction de la mortalité infantile, postinfantile et maternelle sont quelques-uns des bénéfices sociaux qui découlent de l'intégration des politiques relatives à l'emploi qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Humanity Divided : Confronting Inequality in Developing Countries*, 2014.

³ Voir PNUD, « Ending poverty by 2030: UNDP's perspective and role », Issue Brief (mars 2016), et Martin Ravallion, « How long will it take to lift one billion people out of poverty? », *World Bank Research Observer*, vol. 28, No. 2 (août 2013), p. 139 à 158.

18. Dans le contexte des objectifs de développement durable, l'objectif n° 1 est directement lié à 10 autres objectifs. Ces liens créent des possibilités de synergies et d'intégration d'un large éventail de politiques pertinentes. Au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra en 2017, l'intégration des politiques sera examinée en détail, en particulier la meilleure façon d'instaurer une synergie entre les objectifs n° 1, 2 (élimination de la faim), n° 3 (santé et bien-être), n° 5 (égalité des sexes), n° 9 (industrie, innovation et infrastructure) et n° 14 (ressources marines).

19. Ces liens démontrent que l'intégration des politiques dans le contexte des objectifs de développement durable est une entreprise plus complexe que dans celui des objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, assurer la viabilité de la production alimentaire requiert toute une série d'activités interdépendantes : prendre des mesures agronomiques pour accroître les rendements, investir dans les infrastructures rurales, rationaliser l'utilisation de l'eau et faire des choix plus judicieux en ce qui concerne l'octroi de terres supplémentaires destinées à la production agricole. L'urbanisation durable, la protection de la biodiversité et le passage à des systèmes énergétiques à faibles émissions de carbone sont d'autres problèmes de développement tout aussi complexes qui requièrent eux aussi l'application de politiques et méthodes intégrées.

20. L'intégration des politiques devra également être un objectif pour tous les acteurs et parties prenantes concernés. Une des grandes difficultés sera de faire en sorte que les efforts des acteurs du développement, qui sont de plus en plus divers, convergent dans le sens de l'intégration des politiques, notamment dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable revitalisé. On a beaucoup parlé de la coopération Sud-Sud au niveau gouvernemental comme d'un important vecteur de développement, et on peut s'attendre à ce que les acteurs, issus du secteur public comme du secteur privé, qui participent aux activités de développement continuent à être de plus en plus nombreux et de plus en plus divers.

C. Dynamique de la pauvreté

21. Pour nombre de ceux qui en ont fait l'expérience, la pauvreté est dynamique par nature. Du fait de chocs divers qui ont une incidence sur leurs revenus et leurs dépenses, les ménages tombent dans la pauvreté ou en sortent. Dans certains pays, un large échantillon de la société vit en dessous du seuil de pauvreté de manière répétée ou temporaire.

22. La probabilité d'être exposé à la pauvreté et à d'autres privations, et la capacité d'en sortir, dépendent non seulement de la nature des chocs qui influent sur les individus ou les ménages, mais aussi de leur situation initiale en termes d'actifs et de revenus ainsi que d'accès aux biens et à la protection sociale. Lorsqu'ils sont exposés à des risques sanitaires ou qu'ils subissent d'autres chocs les individus qui disposent d'une épargne ou d'actifs limités ne sont pas en mesure de faire face à la situation et sont souvent précipités dans la misère. Cela vaut aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement.

23. Selon les estimations, entre 20 % et 60 % des personnes qui échappent à la pauvreté y retombent dans les 4 à 10 ans, et près de 900 millions de personnes dans le monde risquent d'être précipitées dans la misère du fait de crises financières, naturelles ou autres (voir E/CN.5/2017/3). En outre, les personnes qui, selon les mesures du revenu, ne répondent pas aux critères de pauvreté, peuvent être relativement pauvres dans leur contexte local ou en termes de graves privations en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie.

24. Ces chiffres suggèrent qu'il faudrait mettre en œuvre des stratégies différentes pour lutter contre l'extrême pauvreté, protéger ceux qui en sortent et prévenir la paupérisation. Des politiques différenciées selon le caractère temporaire ou permanent des privations endurées sont indispensables à tout plan national d'élimination de la pauvreté. Dans l'idéal, plusieurs instruments seraient utilisés pour protéger contre les chocs, améliorer les conditions de vie des ménages, y compris par le biais de possibilités élargies, et aider à sortir de la pauvreté de manière pérenne.

25. L'alimentation et la sécurité alimentaire sont d'autres exemples de la nature dynamique de la pauvreté. Pour faire face aux chocs liés à l'alimentation, il est essentiel de fournir un appui aux petits exploitants, aux exploitants familiaux, aux femmes des zones rurales, aux communautés autochtones, aux jeunes et aux groupes vulnérables ou marginalisés de la population. Pour éliminer la faim et sortir les gens de la pauvreté d'ici à 2030, il faut combiner les investissements favorables aux pauvres dans l'agriculture durable, le développement rural et les mesures de protection sociale afin d'atténuer les chocs alimentaires.

26. Les tendances démographiques peuvent avoir un impact crucial sur l'élimination de la pauvreté, car elles ont un effet sur des revenus et des structures qui peuvent précipiter des personnes dans la pauvreté ou les en sortir. La pauvreté peut être influencée par la dynamique des populations ou l'influencer, notamment la croissance démographique, la structure par âge et la répartition des zones rurales et urbaines.

D. Répartition sociale et géographique de la pauvreté

27. Alors que la pauvreté peut être dynamique, un des enseignements tirés de l'expérience de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement est qu'elle peut aussi être concentrée parmi certains groupes sociaux et certaines régions géographiques. Savoir qui sont les pauvres et où ils résident est un élément déterminant dans l'élimination de la pauvreté.

28. Il existe notamment deux grandes catégories de pauvres dans le monde très exposés au risque de passer à côté des mesures visant à éliminer la pauvreté. Les premiers sont ceux qui vivent dans des « poches » de pauvreté extrême et ont été abandonnés pour des raisons liées à des défaillances du marché ou de la gouvernance, à l'exclusion ou à la discrimination. La majorité de ceux qui appartiennent à cette catégorie vivent dans des pays à revenu intermédiaire qui ont des taux élevés de réussite en matière de réduction de la pauvreté. Beaucoup vivent dans des communautés reculées largement déconnectées de la société ou appartiennent à des groupes marginalisés confrontés à de multiples sources de discrimination.

29. Ceux qui vivent dans les pays les plus pauvres, dont beaucoup ont été largement coupés de la mondialisation, constituent la deuxième population à risque. Une étude récente a identifié 24 pays avec une forte prévalence de pauvreté extrême et un bilan médiocre de réduction de la pauvreté, et a constaté que, dans ce sous-ensemble de pays, 265 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté. Sans des partenariats solides et une coopération pour le développement adaptée et efficace, elles risquent fort de passer à côté des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'extrême pauvreté est également de plus en plus concentrée dans les zones touchées par des

conflits – parmi 24 pays, 13 avaient des missions de maintien de la paix au cours de la décennie 2005-2015⁴.

30. Près de 80 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivent dans des zones rurales et travaillent dans le secteur agricole. Les travailleurs agricoles sont quatre fois plus susceptibles d'être pauvres que les personnes employées dans d'autres secteurs de l'économie, en raison de divers facteurs, notamment une faible productivité, la faiblesse des infrastructures et l'accès limité aux services sociaux et à la protection sociale, en particulier parmi les femmes. Les populations rurales pauvres qui travaillent et leurs familles représentent une forte proportion de ceux qui sont frappés par la faim et la malnutrition. En outre, les défis mondiaux, comme les changements climatiques et les migrations touchent souvent des zones rurales.

31. Dans le même temps, la pauvreté est de plus en plus urbanisée; on dénombrait 881 millions de citadins dans le monde qui vivaient dans des taudis en 2014, avec peu ou pas d'accès à un hébergement, à des services urbains de base et à des équipements sociaux.

32. Les enfants sont plus souvent touchés par la pauvreté que les adultes. En 2013, les enfants de moins de 18 ans représentaient la moitié des pauvres dans le monde – soit près de 385 millions en tout. Dans les pays en développement, les enfants sont deux fois plus susceptibles que les adultes de vivre dans des foyers en situation d'extrême pauvreté, et 19,5 % des enfants vivaient avec moins de 1,90 dollar par jour, contre 9,2 % des adultes. Les jeunes enfants sont les plus mal lotis, avec plus de 20 % de tous les enfants de moins de 5 ans des pays en développement vivant dans des ménages extrêmement pauvres, et concentrés dans certaines régions, à savoir l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud⁵.

33. La pauvreté est également l'une des principales menaces au bien-être des personnes âgées. Le risque de pauvreté pour les personnes âgées est plus prononcé dans les pays en développement. Les femmes âgées sont beaucoup plus exposées que les hommes âgés. Dans les pays développés et les pays en développement, les ménages dirigés par des femmes âgées sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que ceux dirigés par des hommes âgés.

34. Dans tout ce qui précède, les personnes appartenant à des groupes minoritaires sont nettement surreprésentées, y compris les personnes handicapées, les minorités ethniques et linguistiques et les populations autochtones. Sur 33 pays en développement, plus des deux tiers de la pauvreté en termes d'éducation et de santé concernait des ménages dont le chef est membre d'un groupe ethnique minoritaire. Dans 16 pays, les femmes les plus pauvres appartenant à des groupes ethniques défavorisés étaient le plus souvent des oubliées du progrès en matière d'éducation et de santé⁶.

35. Les poches de pauvreté sont également fréquentes dans les pays développés. En dépit de l'amélioration des niveaux de vie, dans les pays les plus riches, il existe encore des groupes qui risquent fort d'être délaissés par les derniers progrès de la science, de la technologie et de l'innovation. Par exemple, 80 % de la population

⁴ Laurence Chandy, Hiroshi Kato et Homi Kharas, (dir. publ.) « The Last Mile in Ending Extreme Poverty » (Washington, Brookings Institution Press, 2015).

⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Groupe de la Banque mondiale, « Ending Extreme Poverty: a Focus on Children », note d'information, octobre 2016.

⁶ Tanvi Bhatkal, Emma Samman et Elizabeth Stuart, « Leave no one behind: the real bottom billion », ODI, Exposé (Londres, Overseas Development Institute, (2015).

rom dans les pays de l'Union européenne étaient exposés au risque de pauvreté en 2016⁷.

E. Analyse des défis à relever pour éliminer la pauvreté dans certains groupes de pays

36. Le profil de la pauvreté régionale évolue à mesure que l'extrême pauvreté recule à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une conséquence directe de progrès inégaux, surtout manifeste en Afrique subsaharienne, où vivent 41 % des pauvres de la planète, soit l'équivalent de 389 millions de personnes, selon une étude de la Banque mondiale. Si les tendances actuelles en matière de réduction de la pauvreté ne s'accroissent pas en Afrique subsaharienne, il est fort peu probable que l'objectif 1 puisse être atteint⁸.

37. Parmi les pays les moins avancés, beaucoup ont enregistré une augmentation de leur produit intérieur brut (PIB) du fait de la croissance de leurs exportations et de l'élargissement de leur marché de consommateurs. Il n'en reste pas moins que la croissance de leurs exportations repose dans bien des cas sur des produits de base, ce qui peut les exposer à des secousses des marchés mondiaux et restreindre leurs possibilités de tirer parti de cette croissance pour éliminer la pauvreté et instaurer un développement durable. Il est donc essentiel de renforcer les capacités dans l'industrie manufacturière et le commerce en vue de diversifier l'économie et de parvenir à une transformation structurelle garantissant une croissance qui profite à tous.

38. Les pays en développement sans littoral ont des défis uniques à relever. Leur dépendance vis-à-vis des systèmes de transit d'autres pays sur le plan du commerce international aggrave les difficultés qu'ils rencontrent pour développer leurs industries et mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ils devront s'employer à trouver de nouvelles possibilités de coopération pour ce qui concerne les infrastructures de transit et à resserrer leurs liens avec les pays voisins et les partenaires régionaux.

39. Leur vulnérabilité face aux chocs économiques et leur forte exposition aux catastrophes naturelles sont parmi les défis qui se posent aux petits États insulaires en développement. Exprimé en proportion des dépenses sociales, le montant escompté des pertes annuelles dues aux catastrophes de grande ampleur dans les pays à faible revenu est cinq fois plus élevé que dans les pays à revenu élevé. Pour ces États, le risque de catastrophes naturelles constitue une menace pour leur propre existence.

40. D'après les estimations de la Banque mondiale, 2 milliards de personnes vivent aujourd'hui dans des pays où les progrès en matière de développement sont entravés par les conflits et la violence. L'extrême pauvreté se concentrera de plus en plus dans les zones touchées par des conflits, passant de 17 % du total mondial à près de 50 % d'ici à 2030, tandis que la situation s'améliorera dans le reste du

⁷ Selon la méthode de mesure de la pauvreté utilisée dans l'Union européenne (personnes ayant des niveaux de revenu par habitant inférieurs à 60 % de la moyenne nationale). Voir Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *Second European Union Minorities and Discrimination Survey: Roma - Selected Findings* (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2016).

⁸ Groupe de la Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality* [Pauvreté et prospérité partagée 2016 : agir contre les inégalités] (Washington, Groupe de la Banque mondiale, 2016).

monde⁹. Le règlement des conflits est une priorité stratégique incontournable pour mettre fin à la pauvreté extrême et promouvoir la prospérité partagée. Il importe également que la communauté internationale œuvre en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 consistant à promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces.

41. La répartition mondiale de la pauvreté a fortement basculé vers les pays à revenu intermédiaire. En 1990, 93 % des pauvres de la planète vivaient dans des pays à faible revenu. Aujourd'hui, plus de 70 % de la population mondiale souffrant de pauvreté est concentrée dans des pays à revenu intermédiaire, principalement en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. La majorité des plus démunis vit aujourd'hui dans des pays qui sont passés, après 1999, de la catégorie de pays à faible revenu à celle de pays à revenu intermédiaire.

42. La pauvreté a également augmenté dans les pays développés. On estime qu'en 2012, dans les pays développés, plus de 300 millions de personnes vivaient dans la pauvreté, celle-ci étant définie en termes relatifs sur la base d'un revenu inférieur à 60 % du revenu médian¹⁰.

F. Utilisation de données et révolution des données

43. Pour que personne ne soit laissé pour compte, il est essentiel de recenser les plus vulnérables. Ces données sont d'une importance cruciale pour élargir les possibilités de chacun et ouvrir des voies nouvelles vers le développement durable. Le Programme 2030 montre clairement la nécessité de disposer de données de qualité, accessibles et actualisées, qui sous-tendent la prise de décisions rationnelles. L'action menée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement a montré l'importance d'indicateurs solides sur le plan statistique pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs concrets et assortis de délais. Elle a, en outre, montré combien l'utilisation des données contribuait à stimuler les efforts de développement, à mettre en œuvre des interventions ciblées et à améliorer le suivi des résultats et la responsabilisation et combien il importe de dynamiser les initiatives visant à accroître la production et l'utilisation des données relatives au développement.

44. Bien que la qualité et la disponibilité des données se soient améliorées, de graves lacunes subsistent. Les plus pauvres et les plus vulnérables demeurent souvent invisibles. En Afrique subsaharienne, où sévit une pauvreté extrême, environ 60 % des pays ne disposent pas de données suffisantes pour suivre les tendances en la matière. A l'échelle mondiale, on estime que près de 230 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont jamais été enregistrés à la naissance, soit environ un quart de tous les enfants du même âge. Bien souvent, les enfants qui n'ont pas été enregistrés à la naissance ou qui ne disposent d'aucun document d'identification se voient privés de l'accès à l'éducation, à des soins de santé et à d'autres services essentiels.

45. L'un des enseignements tirés de l'action menée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, c'est que les moyennes nationales masquent parfois des disparités. C'est pour cette raison que, chaque fois que cela est possible

⁹ Estimations de la Banque mondiale disponibles à l'adresse www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/overview#1

¹⁰ Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde 2016 : Transformer l'emploi pour en finir avec la pauvreté* (Genève, Bureau international du Travail, 2016).

et pertinent, il faudrait ventiler les indicateurs par sexe, âge, origine ethnique et autres critères de vulnérabilité, y compris la situation géographique.

46. Le manque de données ventilées dans la plupart des pays s'est traduit par une insuffisance d'information sur le profil des laissés-pour-compte. Par exemple, faute de données ventilées sur l'objectif 1 du Millénaire pour le développement (réduction de la pauvreté), il a été très difficile d'assurer le suivi des progrès en matière d'égalité des sexes, étant donné que les mesures de la pauvreté monétaire reposent sur le postulat que les ressources sont réparties équitablement entre les membres du ménage. Ces indicateurs font abstraction des facteurs liés à la problématique hommes-femmes, tels que la répartition inégale des ressources des ménages ou l'inégalité d'accès aux services publics. En outre, les systèmes statistiques nationaux sont souvent dans l'incapacité de produire les données nécessaires pour évaluer les risques de pauvreté, d'impossibilité d'accès à un emploi décent ou d'exclusion des systèmes de protection sociale.

47. Le suivi des progrès accomplis sur la voie de l'élimination de la pauvreté et du développement durable appelle une révolution des données, moyennant des investissements et le renforcement des capacités statistiques, notamment pour ce qui est des systèmes statistiques nationaux des pays en développement. Cette révolution incombe à la fois aux gouvernements, aux organisations internationales et régionales, au secteur privé et à la société civile. L'amélioration de la coordination et de la collaboration entre les systèmes statistiques nationaux, les organisations régionales et internationales et les acteurs de la société civile, les milieux universitaires et les milieux d'affaires est nécessaire pour renforcer les capacités requises en vue de contribuer au suivi et à l'examen du Programme 2030 aux échelons local, national et international. L'intégration des données issues de nouvelles technologies et des données classiques devrait aller de pair avec l'exploitation de nouvelles sources permettant de produire une information pertinente, de haute qualité, plus détaillée et plus souvent actualisée, en vue de promouvoir et de suivre le développement durable.

III. Mesures pour éliminer la pauvreté

A. Perspectives économiques

Pour une croissance inclusive et généralisée qui offre des possibilités à tous

48. L'élimination de la pauvreté dans le cadre du Programme 2030 exigera une croissance économique forte et soutenue (objectif de développement durable n° 8) ainsi qu'une industrialisation durable (objectif n° 9), en particulier dans les pays les moins avancés. La persistance de la pauvreté, associée à des inégalités fortes et en augmentation, risque de compromettre les perspectives de croissance future et affaiblit les effets de la croissance sur l'élimination de la pauvreté.

49. La nécessité de mettre en œuvre des stratégies cohérentes à l'échelon national en vue de soutenir une croissance inclusive et généralisée figure parmi les enseignements tirés de l'action menée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est également nécessaire de prendre des mesures visant expressément à seconder les pauvres dans la gestion des risques afin de renforcer l'aspect non sélectif de la croissance et de promouvoir le commerce et l'investissement en faveur des déshérités.

50. En favorisant la croissance économique et en offrant la stabilité voulue pour atténuer les conséquences des chocs économiques, les politiques macroéconomiques

jouent un rôle essentiel dans l'élimination de la pauvreté. En termes absolus, les chocs négatifs ont un plus fort impact sur la pauvreté.

51. Investir dans une base économique et commerciale plus diversifiée contribuera à renforcer la résilience des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et ceux qui se trouvent dans une situation particulière. Le secteur privé peut être un partenaire de transformation s'agissant de réduire la pauvreté et les inégalités et de garantir la gestion durable des ressources naturelles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Il peut offrir des possibilités de travail décent, des stages de formation professionnelle, ainsi que des revenus plus élevés, et donner accès à ses connaissances, à ses technologies et à ses innovations.

Création d'emplois décents

52. La création d'emplois décents pour tous est un élément central de l'action en faveur de l'élimination de la pauvreté, comme indiqué dans l'objectif n° 8 de développement durable. Dans le cadre du Programme 2030, la transformation économique reposera sur l'augmentation des possibilités de travail productif permettant aux travailleurs de réaliser tout leur potentiel dans la dignité et le respect. Elle pourra induire une dynamique de croissance propre à faciliter l'élimination de la pauvreté, en renforçant la capacité productive, en relevant les revenus, en accroissant l'investissement dans le secteur privé, en amplifiant les recettes fiscales et en augmentant les investissements publics dans les services sociaux et les infrastructures physiques. L'évolution technologique, facteur clé de la transformation économique envisagée, offre des possibilités mais présente également des difficultés, pour ce qui est de promouvoir les marchés du travail inclusifs.

53. Les inégalités et l'exclusion sur le marché du travail sont au cœur du problème de l'élimination de la pauvreté. La rareté ou la médiocrité des perspectives d'emploi a des effets négatifs sur les revenus et, dans bien des cas, entrave l'accès aux systèmes de protection sociale, dont beaucoup sont liés au marché du travail officiel. De ce fait, ceux qui ne bénéficient pas d'un travail décent se trouvent davantage exposés aux risques de pauvreté, de vulnérabilité et d'exclusion sociale. Les personnes dépourvues de statut équitable sur le marché du travail, notamment les femmes, les jeunes, les migrants, les personnes handicapées, les chômeurs de longue durée, ainsi que les minorités ethniques et autres, sont particulièrement exposées à ces risques.

54. En 2016, trois hommes et femmes sur 10 travaillant dans les pays émergents et en développement, soit quelque 783 millions de personnes, ne gagnaient pas suffisamment pour s'élever avec leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté modérée de 3,10 dollars par jour. Les jeunes de 15 à 24 ans représentent une part démesurément élevée des travailleurs pauvres. Si les taux de croissance actuels se maintiennent, les taux de pauvreté des travailleurs diminueront en 2017 et en 2018, mais plus lentement que durant les 25 années précédentes.

55. Dans les pays en développement, le secteur non structuré de l'économie représente entre 35 % et 90 % du nombre total des emplois. Il montre les réalités très diverses de l'emploi salarié et indépendant dans le monde. Pour les travailleurs, l'emploi informel se traduit souvent par de bas salaires et un accès limité à la protection et aux ressources juridiques et sociales.

56. La pauvreté rurale est généralisée, en particulier en Asie du Sud et en Afrique. Transformer l'emploi rural de sorte qu'il offre des moyens de subsistance durables et mette un terme à la faim, comme le préconise l'objectif n° 2 de développement durable, exige des stratégies politiques intégrées et une coordination entre les

différents ministères intéressés. Il est également nécessaire que les administrations locales, y compris en milieu rural, soient dotées d'un mandat robuste et élargi pour lutter contre la pauvreté, notamment en donnant la priorité à la création d'emplois.

B. Systèmes de protection sociale et socles de protection sociale

57. Les systèmes de protection sociale, notamment les socles de protection sociale, jouent un rôle fondamental dans l'élimination de la pauvreté en ce qu'ils réduisent l'insécurité économique et l'exclusion sociale, comme indiqué dans la cible 1.3 des objectifs de développement durable. La protection sociale peut donc contribuer à maintenir le développement à long terme et à réduire l'impact des fluctuations économiques.

58. L'Organisation internationale du Travail estime que 73 % de la population mondiale ne bénéficient pas d'une véritable sécurité sociale¹¹. Les dépenses de protection sociale constituent un investissement dans les infrastructures humaines et sociales qui complètent les infrastructures physiques et des politiques sectorielles adaptées pour établir et renforcer les capacités productives, tout en soutenant les revenus et la demande intérieure, tant sur le plan structurel que durant les cycles économiques.

Socles de protection sociale

59. La sécurité du revenu garantie par les systèmes de protection sociale améliore les moyens de subsistance et la résilience de beaucoup de personnes, tous groupes de revenus confondus, et leur offre des possibilités d'éducation, de mobilité géographique, d'emploi et, partant, des perspectives de revenus actuels et futurs.

60. L'accès universel à la protection sociale, notamment par la mise en œuvre et le maintien, le cas échéant, de socles nationaux de protection sociale, est non seulement une forme d'aide importante pour les personnes pauvres ou vulnérables, mais contribue également à stabiliser l'économie, ainsi qu'à maintenir et à promouvoir l'employabilité.

61. Les travaux menés par des experts de l'Université des Nations Unies ont montré que certaines politiques de protection sociale seront rentables non seulement à court terme en contribuant directement à la réduction de la pauvreté, mais aussi à long terme en ce qu'elles aideront indirectement les ménages à investir dans le capital humain et les avoirs productifs. En outre, les inégalités peuvent diminuer au fil du temps, à mesure que les personnes progressent sur l'échelle des revenus. Le taux de rentabilité des politiques de protection sociale est positif¹².

62. Une attention croissante est accordée au revenu de base universel ou inconditionnel, en vue d'aider les personnes à satisfaire leurs besoins élémentaires et à vivre dans la dignité. L'instauration de ce type de revenu pourrait contribuer de manière déterminante à promouvoir la résilience, au vu de la rapidité de l'évolution technologique et des perturbations qui risquent d'en découler sur les marchés du travail. Des projets pilotes ont été mis en place dans de nombreux pays, aujourd'hui en Finlande, et précédemment, en Inde en Mongolie et en Namibie.

¹¹ Organisation internationale du Travail (OIT), *Rapport sur la protection sociale dans le monde 2014/15 : Vers la reprise économique, le développement inclusif et la justice sociale* (Genève, 2014).

¹² Voir, par exemple, l'article publié par des experts de l'Université des Nations Unies, Franziska Gassmann, Andrés Mideros et Pierre Mohnen : « Estimation des taux de rentabilité sur la protection sociale : microsimulation ex ante des transferts sociaux en Cambodge », *Revue sur l'efficacité du développement*, vol. 8, n° 1 (2016), p. 67 à 86.

Prestation de services de soins de santé essentiels

63. La prestation de services de soins de santé essentiels permet de réduire la charge de morbidité et de concourir à l'élimination de la pauvreté. Les interventions sanitaires contribuent à la réduction de la pauvreté de plusieurs manières, notamment en ce qu'elles ont pour effet d'abaisser les taux de mortalité infantile et adulte, de relever le niveau d'instruction, d'accroître l'offre de main d'œuvre adulte, d'améliorer la productivité et l'efficacité des travailleurs et d'élargir l'accès à des soins de santé de haute qualité. L'amélioration de l'espérance de vie peut également inciter les individus et les familles à investir davantage dans l'éducation et l'acquisition de compétences, contribuant ainsi à la croissance économique à long terme et à la réduction de la pauvreté.

64. La réduction de la charge de morbidité peut entraîner des économies considérables dans les dépenses publiques consacrées à la santé et libérer des fonds qui pourront être investis dans d'autres domaines essentiels comme le développement des infrastructures ou l'agriculture. La baisse des niveaux de pauvreté devrait contribuer à améliorer les résultats en matière de santé, ce qui favoriserait la croissance.

65. Afin de réduire la pauvreté, les pays devraient investir de manière soutenue dans les soins de santé primaires, les mesures de santé publique et l'accès aux services, y compris les campagnes de vaccination des enfants menées à grande échelle, les soins ophtalmiques et le traitement des maladies chroniques non transmissibles, du paludisme et du VIH/sida. Ces initiatives aideraient à éliminer les pièges de la pauvreté intergénérationnelle en matière de santé, qui abaissent les taux de fréquentation scolaire ou qui ont une incidence néfaste sur la participation des adultes à la vie active et sur leurs revenus.

66. Des données mondiales montrent également combien il importe d'augmenter les revenus par habitant pour améliorer les résultats en matière de santé, notamment en ce qui concerne la mortalité infantile et l'espérance de vie¹³. La répartition des revenus, la diffusion des technologies et des interventions sanitaires à faible coût, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les taux de scolarisation et la condition de la femme sont autant d'autres facteurs importants, propres à chaque pays, qui ont des incidences sur la pauvreté et la santé publique.

67. Près de 40 % de la population mondiale est dépourvue de toute couverture médicale obligatoire. La cible 3.8 des objectifs de développement durable engage les États Membres à faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable. La cible 3.c les engage également à accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

Élargir les possibilités et l'accès à l'éducation et à l'apprentissage

68. L'éducation joue un rôle important dans l'élimination de la pauvreté. Elle accroît la productivité, augmente le potentiel de revenu des individus et leur niveau de vie général. Le risque de pauvreté diminue sensiblement chez les personnes ayant

¹³ Lant Pritchett et Lawrence H Summers, « Wealthier is healthier », *Journal of Human Resources*, vol. 31, No 4 (1996), p. 841 à 868.

un niveau d'instruction élevé; le manque d'instruction est un facteur déterminant de pauvreté, qu'elle soit monétaire ou non.

69. Les pays ont mis en œuvre diverses stratégies qui s'attaquent aux multiples causes profondes du faible niveau d'instruction et du manque d'accès à l'éducation. L'objectif est de surmonter les contraintes économiques et non économiques liées à l'éducation, en élargissant l'accès à l'éducation, en améliorant la qualité de l'enseignement, en mettant en place des infrastructures d'éducation et de transports et en investissant dans le recrutement d'enseignants.

70. D'autres pays ont cherché à garantir l'égalité d'accès en instaurant la gratuité de l'enseignement. La suppression des frais de scolarité a eu l'effet escompté d'élargir considérablement l'accès à l'éducation, notamment au Burundi, en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Malawi, au Mozambique et en République démocratique du Congo.

71. Améliorer les possibilités offertes aux femmes et aux filles en faisant prévaloir leur éducation et l'égalité des sexes doit rester une priorité. Il convient de souligner que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à suivre des études dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques ou à occuper des postes d'informaticien, d'ingénieur informatique et de concepteur de logiciels, de sites Web et d'applications mobiles, qui exigent des compétences en informatique et en communications.

72. Outre le fait qu'il augmente les possibilités qui s'offrent aux femmes et aux filles, un apprentissage culturel et linguistique adéquat contribue à atténuer la discrimination et les problèmes sociaux qui y sont associés.

C. Ressources environnementales et résilience écologique

73. Parmi les 767 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, 70 % dépendent en grande partie des ressources naturelles pour assurer leur subsistance. Les pressions croissantes exercées sur la terre et l'eau ont entraîné une dégradation sans précédent des ressources naturelles et des répercussions économiques et sociales dévastatrices sur les pauvres.

Garantir l'accès à la terre

74. L'élimination de la pauvreté est directement liée à la gestion des écosystèmes terrestres de la planète et aux biens et services qu'ils fournissent, ce qui a une incidence directe sur les efforts visant à assurer un accès plus équitable à la terre et aux ressources naturelles. La gestion durable des terres vise à assurer une gestion intégrée des terres, de l'eau, de la biodiversité et de l'environnement tout en préservant les services rendus par les écosystèmes et les moyens de subsistance.

75. La dégradation des terres arables a des incidences négatives sur le potentiel de l'agriculture à contribuer à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Afin de répondre aux besoins de sécurité alimentaire d'une population mondiale croissante, des mesures doivent être prises pour enrayer la dégradation des terres et restaurer les sols déjà inexploitable ou dégradés. L'accès aux terres arables et aux parcours naturels ainsi que leur exploitation se heurte à des pressions environnementales et sociales, comme la déforestation, la perte de biodiversité, l'utilisation de pesticides et de produits chimiques et les changements climatiques.

76. L'égalité d'accès des femmes aux ressources et leur droit de disposer de ces ressources, notamment la terre, varient considérablement. Bien que de nombreux

peuples autochtones jouissent de droits sur leurs terres ancestrales, ils sont souvent confrontés à des obstacles dans l'exercice de ces droits.

77. L'engagement pris dans le cadre de la cible 1.4 des objectifs de développement durable, consistant à garantir les mêmes droits aux ressources économiques, tient largement compte d'une grande partie de ces problèmes. La gestion durable des terres est également essentielle à la réalisation de plusieurs de ces objectifs, notamment l'objectif n° 2 (sécurité alimentaire), l'objectif n° 5 (égalité des sexes), l'objectif n° 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous) et l'objectif n° 15 (écosystèmes terrestres).

78. Il est important de renforcer les capacités de gestion durable des terres et de régénération, aux niveaux individuel, institutionnel et systémique. Une bonne gestion durable des terres exige de s'employer activement à favoriser la production alimentaire locale, à prendre en compte les capacités productives créatrices d'emplois et de moyens de subsistance et à réduire les incompatibilités d'affectation des sols dans les écosystèmes productifs.

79. Une des options pour l'avenir est de défendre un modèle de développement économique sans effet sur la dégradation des sols. La neutralité en termes de dégradation des terres est un objectif qui suppose l'adoption de politiques et de pratiques de gestion durable des terres visant à réduire au minimum et éviter la dégradation des terres ainsi qu'à régénérer les terres dégradées ou abandonnées. De telles mesures pourraient accroître efficacement la réserve de terrains disponibles tout en limitant les effets néfastes de la dégradation de l'environnement sur la santé, les moyens de subsistance et le bien-être.

Réduire la vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres catastrophes

80. Les changements climatiques et l'augmentation de la vulnérabilité et de l'exposition aux catastrophes représentent un défi sans précédent pour le monde. Pour beaucoup de pays en développement à la fois moins armés pour faire face à des conséquences de plus en plus lourdes et davantage exposés, le problème est particulièrement aigu. Ces pays souffrent de pertes de plus en plus sévères résultant de toute une série de risques naturels, qu'il s'agisse de séismes et de tsunamis ou de graves inondations, de tempêtes et de sécheresses, qui menacent de saper plusieurs décennies de développement et d'enraciner la pauvreté. Parallèlement, les changements climatiques touchent tous les secteurs, de l'agriculture à la santé, en passant par l'énergie et les ressources en eau.

81. Bien qu'elles soient liées aux risques naturels, les conséquences réelles dépendent directement du manque de capacités et des choix de développement, qui accroissent la vulnérabilité et exposent les individus et les collectivités au risque. Les catastrophes deviennent de plus en plus souvent des pièges de la pauvreté dans les zones à risque où la pauvreté persistante et l'accroissement des disparités de revenu mettent à mal la solidarité, la résilience et la capacité d'adaptation des populations.

82. Il importe de promouvoir des stratégies de réduction des risques de catastrophe qui soient favorables aux pauvres et à la croissance et qui encouragent un développement et des moyens de subsistance où les risques liés au climat et aux catastrophes sont pris en compte. Cela signifie qu'il faut aider les pays à intégrer les risques et le potentiel climatiques dans les plans nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté, tout en répondant aux besoins des groupes les plus vulnérables. Le développement des capacités est la clé de voûte de toute démarche d'adaptation aux changements climatiques.

D. Participation aux processus décisionnels

83. Pour qu'ils portent leurs fruits, les efforts d'élimination de la pauvreté doivent s'appuyer sur le principe de la participation. En associant de façon active les parties intéressées à la formulation et à l'exécution des politiques et des programmes, on peut accroître notablement l'efficacité des interventions de lutte contre la pauvreté.

84. Des institutions performantes sont l'un des principaux vecteurs de la participation des parties intéressées à la prise de décisions dans l'optique de l'élimination de la pauvreté. Il est donc indispensable de renforcer les capacités des institutions pour mobiliser les parties intéressées. Il importe aussi que les pays associent les parties prenantes à un suivi et un examen rigoureux des politiques ou des interventions afin de garantir l'intégration des politiques et l'obtention de résultats.

E. Difficultés et possibilités systémiques

85. Pour la deuxième année de mise en œuvre du Programme 2030, la communauté internationale est confrontée à plusieurs problèmes de développement très divers. La mise en œuvre du Programme 2030 se déroule dans un environnement mondial en pleine mutation et sur fond de difficultés continues d'ordre alimentaire, énergétique, financier, sanitaire et environnemental dans de nombreux pays, ce qui amplifie les risques systémiques au niveau mondial et peut avoir des conséquences de vaste portée pour tous les pays ainsi qu'à l'échelon local.

86. Dans ce contexte, la coopération internationale peut favoriser la cohésion entre les différentes stratégies et activités d'élimination de la pauvreté, faciliter les partenariats intersectoriels ouverts et fournir une aide au renforcement des capacités. Cela peut se traduire par l'amélioration des liens entre développement, paix et aide humanitaire et une action en faveur d'un investissement systématique dans le renforcement de la résilience des pays et des collectivités.

Prise en main des politiques par les pays

87. Il est essentiel que les pays s'approprient les politiques et que leurs gouvernements donnent l'impulsion pour qu'elles soient exécutées comme il se doit. Les politiques nationales de suppression de la pauvreté doivent refléter une démarche à l'échelle de l'ensemble de l'administration, et c'est toute la société qui doit se les approprier par une participation institutionnalisée mobilisant toutes les parties prenantes, du parlement aux organisations de la société civile.

88. Pour que les pays prennent véritablement en main les politiques et s'y conforment, les méthodes de travail et les comportements devront changer de façon notable. Les politiques à long terme s'appuyant sur un programme défini peuvent aider les pays à se les approprier, notamment en faisant coïncider l'objectif de la suppression de la pauvreté avec les stratégies nationales de développement durable.

Cadre mondial des politiques d'élimination de la pauvreté

89. Le Programme 2030 constitue le cadre mondial de l'élaboration des politiques de suppression de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions. Il engage la communauté internationale à porter la solidarité mondiale, la coopération internationale et l'action collective à des niveaux jamais atteints afin d'éliminer la pauvreté.

90. Au niveau national, les politiques nécessitent d'adopter comme priorités l'élimination de la pauvreté, l'attention portée aux plus défavorisés et l'adaptation

des institutions et des politiques à l'appui des priorités et des systèmes nationaux. Au niveau international, les politiques se traduisent par le renforcement de la cohésion entre les différents programmes et activités relatifs au développement, la facilitation des partenariats intersectoriels ouverts et la fourniture d'un appui au renforcement des capacités pour assurer la cohésion des politiques.

91. Le suivi et l'examen font partie intégrante du Programme 2030. Toutes les parties prenantes assument collectivement la responsabilité du suivi et de l'examen des progrès accomplis sur la voie de l'objectif n° 1, en mettant particulièrement l'accent sur l'apprentissage mutuel et l'échange des savoirs afin d'obtenir de meilleurs résultats. La responsabilité effective des pouvoirs publics envers les citoyens sert de base à un suivi et un examen efficaces des progrès à tous les niveaux et il convient de la renforcer, notamment en intensifiant les efforts de collecte de données.

Commerce international

92. Le développement du commerce international apporte une contribution essentielle à la réduction de la pauvreté. Les marchés de biens et de services sont de plus en plus intégrés grâce à l'élimination des obstacles au commerce, la technologie contribuant à tirer les coûts du commerce vers le bas. L'intégration des marchés internationaux grâce à l'ouverture aux échanges favorise la réduction de la pauvreté. Il est essentiel de maintenir les efforts d'intégration économique et d'abaissement des coûts du commerce. Une croissance économique forte au niveau national sera nécessaire pour parvenir à éliminer la pauvreté et le commerce est un facteur de croissance, dans la mesure où il ouvre des perspectives nouvelles et meilleures d'emplois pour les pauvres. Bien que des progrès aient été faits en matière de réduction des coûts du commerce et d'intégration des pays à bas revenu dans l'économie mondiale, il reste beaucoup à faire pour garantir que ces progrès soient bénéfiques pour leur développement.

Financement de l'élimination de la pauvreté

93. Les parties prenantes souhaitent une exécution intégrée et concertée du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Ces deux séries d'engagements recensent les ressources financières et les principaux moyens pour parvenir à éliminer la pauvreté, comme le renforcement des capacités, la création et le transfert de technologies, l'évolution des politiques et des partenariats reflétant la diversité des parties concernées. Des investissements publics renforcés ne permettent pas seulement de lutter directement contre la pauvreté; ils sont aussi une condition préalable à une plus grande participation du secteur privé.

94. L'élimination de la pauvreté nécessite la mobilisation de fonds de toutes provenances, y compris de financements publics nationaux et internationaux ainsi que d'investissements privés en accord avec les principes du développement durable. Ces flux financiers sont complémentaires et ne se substituent pas les uns aux autres. C'est pourquoi les financements publics internationaux accordés à des conditions de faveur demeurent essentiels dans les pays en développement qui ne sont à l'heure actuelle pas en mesure de mobiliser suffisamment de fonds au niveau national, en particulier dans les pays les moins avancés.

95. L'élimination de la pauvreté exige donc de faire de nouveaux choix d'investissements et d'investir à plus large échelle, de manière à assurer un appui budgétaire à plus long terme et à élargir les partenariats reflétant la diversité des parties concernées à tous les niveaux. Parallèlement, la qualité des relations entre et parmi les partenaires d'exécution est importante.

96. Pour qu'il n'y ait pas de laissés pour compte, il faut fournir une aide ciblée et des ressources et un appui suffisants aux populations et pays dont les ressources et les capacités sont les plus limitées, comme les pays les moins avancés. Les engagements prévisionnels actuels pour l'aide publique au développement doivent être tenus. Bien que l'aide publique au développement ait progressé en 2015, de nombreux donateurs sont loin de respecter leurs engagements. L'aide publique au développement provenant des membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques atteignait en moyenne 0,30 % du revenu national brut en 2015, soit le même niveau qu'en 2014 et bien en-deçà de l'objectif de 0,7 %.

97. L'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés s'établissait en moyenne à 0,09 % du revenu national brut en 2015, loin derrière l'objectif minimal de 0,15 % fixé par l'ONU. Cette aide représentait néanmoins une augmentation de 8 % en valeur réelle par rapport à 2014, honorant l'engagement pris à Addis-Abeba d'inverser la tendance à la baisse de l'aide aux pays les moins avancés. Une étude des plans de financement des donateurs jusqu'en 2019 laisse penser que les flux en direction des pays les moins avancés devraient continuer d'augmenter entre 2017 et 2019. L'aide publique au développement devrait être davantage hiérarchisée, afin qu'elle soit mieux utilisée en bénéficiant directement aux pays qui ont le plus de retard.

98. L'aide publique au développement peut aussi être un outil important dans des domaines tels que la mobilisation des ressources nationales, le renforcement des capacités statistiques et la conclusion de partenariats public-privé dans les pays en développement. Son rôle catalyseur devrait faire l'objet d'un suivi au regard de son efficacité à produire des résultats positifs en matière d'élimination de la pauvreté et de développement durable et non pas seulement à augmenter le volume des fonds. La coopération au service du développement dispose d'un grand potentiel pour aider les pays à pallier les limites du marché et l'accès inégal aux possibilités de développement et pour appuyer les stratégies nationales de développement durable.

99. Les contributions croissantes et complémentaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire devraient également être renforcées. La coopération Sud-Sud en faveur de l'élimination de la pauvreté offre des ressources et des moyens supplémentaires et permet aux pays en développement de préserver leur marge de manœuvre décisionnelle et budgétaire. Son cadre conceptuel non prescriptif est depuis longtemps guidé par les principes du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels. Cette approche lui permet d'harmoniser les diverses priorités entre les parties prenantes et de veiller à ce que celles-ci les fassent siennes et participent aux activités collectivement. Ces caractéristiques sont manifestes par exemple dans les nouvelles banques de développement et d'investissement dans les infrastructures des pays du Sud, qui méritent de faire l'objet d'une étude plus poussée pour qu'on puisse en tirer des enseignements et des connaissances qui soient utiles à tous les acteurs de l'élimination de la pauvreté.

100. Le potentiel de la coopération Sud-Sud pour réduire les disparités en matière d'accès aux possibilités d'élimination de la pauvreté et pour répondre directement aux besoins locaux est immense. L'expérience de la coopération Sud-Sud montre que l'adoption de nouvelles politiques fondées sur l'échange de savoirs peut avoir des effets importants sur l'élimination de la pauvreté. C'est ainsi, entre autres, que la coopération Sud-Sud peut contribuer à accroître la marge de manœuvre décisionnelle. Cette coopération tient compte de l'importance de l'application des objectifs mondiaux à l'échelon local, comme l'objectif n°1, sans négliger les exigences contextuelles et les capacités disponibles pour résoudre les problèmes

locaux. Elle devrait donc être en mesure de renforcer sa contribution à la création d'un environnement porteur s'appuyant sur des partenariats reflétant la diversité des parties concernées, avec la participation active de la société civile.

101. Il serait utile que le secteur privé développe sa stratégie de participation à la coopération au service du développement, et notamment à l'essor et au transfert des connaissances scientifiques, des technologies et de l'innovation, en faveur des pays en développement. Une participation efficace du secteur privé à l'élimination de la pauvreté commence par le développement d'alliances solides entre les secteurs public et privé fondées sur le principe d'une plus grande compréhension mutuelle. Le secteur privé devrait aborder l'objectif n° 1 comme une occasion de repenser sa conception de l'élimination de la pauvreté et du développement durable en faisant en sorte que les priorités des entreprises soient alignées sur celles des sociétés dans lesquelles elles évoluent.

IV. Grandes orientations pour éliminer efficacement la pauvreté

102. Tout au long de sa session de 2017, le Conseil économique et social et ses différents organes, notamment ses commissions techniques et d'autres organes spécialisés, ont proposé tout un éventail d'orientations politiques. Les données d'expérience montrent qu'éliminer la pauvreté est une condition sine qua non pour édifier une société harmonieuse, viable et en paix. La Commission du développement social a axé sa réflexion sur l'élimination de la pauvreté en adoptant le thème prioritaire suivant : « Stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous ».

103. La Commission de la condition de la femme a donné la priorité à l'emploi des femmes, qui est essentiel à l'élimination de la pauvreté. La Commission de la population et du développement a souligné l'importance des questions relatives à la migration et à la protection sociale pour l'élimination de la pauvreté. L'Instance permanente sur les questions autochtones a fait une place importante aux problèmes de pauvreté et de marginalisation que connaissent les populations autochtones. Elle a souligné la nécessité d'améliorer les indicateurs, les enquêtes auprès des ménages et les autres outils de collecte de données afin de mieux appréhender la condition des populations autochtones. La Commission de statistique a proposé une réflexion intéressante pour améliorer la mesure de la pauvreté, notamment en renforçant le cadre mondial d'indicateurs.

104. Le Comité des politiques de développement a entrepris d'analyser le processus de retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés et le renforcement de la productivité économique des pays en développement, essentielle pour œuvrer efficacement à l'élimination de la pauvreté au niveau national. Le Comité d'experts de l'administration publique s'est fondé sur ses compétences en matière de responsabilité institutionnelle pour recommander des moyens de favoriser le développement d'institutions solides et responsables qui soient à même d'appuyer efficacement le Programme 2030 et l'objectif global de l'élimination de la pauvreté. Le Forum des Nations Unies sur les forêts s'est penché sur le rôle polyvalent des forêts dans l'élimination de la pauvreté. La Commission des stupéfiants a veillé à ce que les décisions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016 et intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution de l'Assemblée générale S-30/1), tiennent compte des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif n° 1. La Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné le thème

principal – l'élimination de la pauvreté – au regard de ses thèmes prioritaires, à savoir la sécurité alimentaire et l'innovation.

105. Au cours de la session de 2017, les pays ont décidé que l'élimination de la pauvreté et les principes favorables aux pauvres devaient figurer parmi les objectifs principaux de leurs priorités nationales ou de leurs stratégies nationales à long terme. Beaucoup de pays déploient des stratégies globales et intégrées d'élimination de la pauvreté. D'autres ont mis en place des mécanismes de gouvernance globaux et intégrés visant à coordonner et créer des synergies entre ministères de tutelle, certains s'efforçant de concentrer les programmes d'élimination de la pauvreté dans un seul et même ministère. Des pays ont intégré une approche multidimensionnelle de l'élimination de la pauvreté dans leur plan national de développement.

106. Beaucoup de pays ont adopté une stratégie globale et multidimensionnelle de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes. L'investissement dans la jeunesse est considéré comme un moyen efficace d'éliminer la pauvreté et d'améliorer le bien-être des jeunes. Les programmes de création d'entreprises peuvent aider les jeunes en difficulté à s'extraire de la pauvreté, et les programmes de travaux publics offrent des possibilités de générer un revenu à court terme.

107. L'élimination de la pauvreté exige des efforts de la part de l'ensemble des pouvoirs publics pour pouvoir mettre en place un vaste éventail de politiques et de stratégies se renforçant mutuellement et exploiter les synergies qui existent entre elles. Les approches devraient être plus intégrées entre secteurs. Les efforts menés au niveau national pour éliminer la pauvreté doivent aussi s'accompagner d'un environnement international favorable, avec des mesures d'appui prises au niveau international, notamment dans le cadre de l'ONU.

108. Le Conseil économique et social a un rôle important à jouer pour promouvoir des mesures d'appui au niveau international en vue de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national. Grâce aux travaux normatifs et analytiques de ses différents débats et forums et de ses commissions et autres organes spécialisés, le Conseil constitue un forum global permettant aux pays et aux partenaires de développement de se rassembler et de relever les défis actuels et futurs que posent l'élimination de la pauvreté et l'instauration d'un développement durable.

V. Conclusions et recommandations

109. Les principales conclusions et recommandations de politiques générales suivantes sont soumises au Conseil économique et social pour examen :

a) Le Programme 2030 prend acte du fait que la pauvreté est une question multidimensionnelle qui prend des formes diverses; la réalisation des objectifs de développement durable interdépendants et de leurs cibles dépendra de la capacité et de la volonté des pays et de leurs partenaires de développement à tirer parti des interactions pour mettre en œuvre le Programme 2030;

b) Il est nécessaire de renforcer et d'intensifier la collecte, la diffusion et l'utilisation de données, ainsi que la recherche qualitative et quantitative, afin de veiller à ce que la répartition sociale et géographique de la pauvreté soit bien comprise et guide les initiatives d'élimination de la pauvreté fondées sur l'analyse des faits et des données, en accordant une large place à la ventilation des données;

c) Les pays doivent disposer d'un ensemble cohérent de politiques pour soutenir une croissance économique diversifiée qui profite à tous, et notamment de politiques de renforcement des infrastructures et des moyens humains; créer des

conditions favorables à une industrialisation durable et améliorer les politiques relatives au marché du travail et à la concurrence; faire en sorte que le commerce, l'investissement et l'intégration économique soient des instruments plus efficaces de réduction de la pauvreté;

d) La croissance économique diversifiée et qui profite à tous doit être stimulée et complétée par une protection sociale dont les mécanismes seront renforcés afin de favoriser le développement durable et de limiter les incidences des fluctuations économiques et des risques environnementaux, son rôle fondamental étant d'éliminer la pauvreté en réduisant l'insécurité et l'exclusion économique, comme énoncé dans la cible 1.3;

e) Des mesures concrètes visant à encourager l'intégration doivent être prises dans le cadre des efforts d'élimination de la pauvreté, notamment par la mise en place d'activités participatives et de voies institutionnelles de mobilisation du public, afin d'aider à développer une conception commune des besoins des personnes en situation de pauvreté et à maximiser les effets des politiques de lutte contre la pauvreté;

f) Il convient d'appliquer des politiques de gestion rationnelle des terres pour garantir une gestion intégrée des terres, de l'eau, de la biodiversité et de l'environnement, en accordant toute l'attention nécessaire à l'accès aux terres et à la sécurité des droits fonciers, le cas échéant, afin de répondre à une demande alimentaire croissante tout en préservant les services écosystémiques et les moyens de subsistance;

g) Les mesures prises au niveau national, la coopération au service du développement et des partenariats reflétant la diversité des parties concernées peuvent appuyer le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, dynamiser le progrès et l'innovation, appuyer la préparation aux situations d'urgence et la résilience et assurer la transition entre la phase d'intervention et le relèvement après les crises;

h) La coopération internationale devrait avoir pour objectif de favoriser la cohésion entre les différentes stratégies et activités d'élimination de la pauvreté, de faciliter les partenariats intersectoriels ouverts et de fournir une aide au renforcement des capacités;

i) Pour ne pas faire de laissés pour compte il est indispensable de fournir une aide ciblée, des ressources et un appui suffisants aux pays et populations dont les ressources et les capacités sont les plus limitées;

j) Le Conseil économique et social devrait donner des orientations claires et montrer la voie au système des Nations Unies pour le développement et autres, notamment en créant et en aménageant des mécanismes d'incitation dans le cadre desquels les synergies et la collaboration sont récompensées pour éliminer la pauvreté;

k) Le Conseil devrait également encourager le dialogue et l'échange des savoirs en matière de coopération au service du développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, et soutenir les nouvelles modalités de financement ainsi que les nouveaux partenariats et autres moyens essentiels qui permettront de mener à bien le Programme 2030.